**Zeitschrift:** Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles
**Herausgeber:** Société Vaudoise des Sciences Naturelles
**Band:** 57 (1929-1932)
**Heft:** 224

**Vereinsnachrichten:** Procès-verbaux : séances de l'année 1929 [suite]

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 07.09.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Procès-verbaux des séances de la Société Vaudoise des Sciences naturelles

## Séance ordinaire du mercredi 6 novembre 1929.

Présidence de M. L. Tschumi, président.

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet est adopté.

Le président invite l'assemblée à se lever pour honorer la mémoire de MM. *Jules Courvoisier*, membre effectif depuis 1911, et *Raoul Pictet*, membre honoraire depuis 1878.

La candidature de M. *Pierre Darbre*, assistant, présenté par MM. Perrier et Juvet, est annoncée.

Le président fait part des remerciements de M. le professeur Blanc, pour les félicitations qui lui ont été adressées à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire. Il invite les membres de la Société à assister à la conférence que donnera prochainement, sous les auspices de la Société des Ingénieurs et Architectes, M. le professeur Perrier : « L'électricité dans la matière ». Il attire l'attention sur le programme des « Conférences académiques de Lausanne », à l'organisation desquelles notre Société collabore comme l'année dernière.

## Echange réengagé.

Société Bulgare des Sciences naturelles : Travaux.

## Dons à la bibliothèque.

De M. l'ingénieur *G. Postiglione :* L'Acquedotto Pugliese, Relazione al Parlamento 1928, et The Apulian Aqueduct, Southern Italy, extrait de « *Engeneering* », 1928.

## Communications scientifiques.

M. **E. Wilczek.** — *Anomalies florales.*

*Survivance en Suisse d'un mode d'éclairage datant de la préhistoire.*

*Présence en Suisse du Galinsoga parviflora Cav.*

M^lle^ **B. Porchet.** — *Les levures sélectionnées en vinification.*

Le levurage des moûts est une pratique qui se généralise de plus en plus ; il consiste dans l'adjonction au liquide sortant du pressoir de levures fraîches, en pleine activité, qui produiront une fermentation régulière et rapide du moût. Ces levures ont été triées scientifiquement parmi les nombreuses espèces de levures qui végètent sur le raisin, et possèdent les qualités (fort pouvoir alcoogène, franchise de bouquet, etc.) qui leur permettront de conférer au vin son maximum de qualité.

MM. Tschumi et Wilczek prennent la parole au sujet de cette communication.

*(Voir suite des procès-verbaux page 116.)*

*PROCÈS-VERBAUX (suite de page 112.)*

## Séance ordinaire du mercredi 20 novembre 1929.

Présidence de M. L. Tschumi, président.

M. *Pierre Darbre* est reçu membre effectif.

Le président invite l'assemblée à se lever pour honorer la mémoire de M. *Maurice de Tribolet,* professeur à l'Université de Neuchâtel, membre honoraire depuis 1906.

Le président annonce que, conformément au vœu de l'assemblée générale de juin, la Commission du Fonds Agassiz a décidé d'attribuer au Bulletin les revenus de ce Fonds pour 1929, soit fr. 600.—.

### Communication scientifique.

M^lle^ **A. Steiner.** — *Morphologie glaciaire de la vallée de Bagnes et théories glaciaires.*

Prennent la parole au sujet de cette communication, MM. Gagnebin, Oulianoff, Maillefer et Mercanton.

---

## Séance ordinaire du mercredi 4 décembre 1929.

Présidence de M. L. Tschumi, président.

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre est adopté.

Le président donne lecture du programme des Conférences académiques. M. Bornand rappelle que le Club alpin se prépare à fêter le centenaire de Rambert et qu'à cette occasion M. H. Faes fera une conférence sur Rambert naturaliste. Il invite les naturalistes à venir travailler à la station scientifique que le Club alpin vient de créer aux Rochers de Naye.

### Communications scientifiques.

MM. **N. Oulianoff.** — *Les derniers progrès dans l'étude des sols éternellement gelés.*

**M. Bornand** et **G. Bonifazi.** — *Le diagnostic de l'ivresse.*

M. Oulianoff, empêché, ne peut donner sa communication. Prennent la parole au sujet de la communication de MM. Bornand et Bonifazi, MM. Baudin et Tschumi.

*(Voir suite des procès-verbaux page 120.)*

*PROCÈS-VERBAUX (suite de page 120.)*

L'horaire des séances proposé est adopté. L'heure des assemblées générales sera fixée suivant l'ordre du jour ; l'heure des séances de l'après-midi pourra aussi être modifiée suivant l'ordre du jour.

Le président lit le

## Rapport du Comité sur la marche de la Société en 1929.

Nous devons signaler au début de notre rapport un fait qui, se répétant d'année en année, doit retenir toute notre attention ; nous voulons parler de la diminution de notre effectif.

A l'heure actuelle la Société compte :

238 membres effectifs
13 » émérites
48 » honoraires.

Nous avons enregistré neuf démissions et radiations et déploré le décès de sept membres effectifs et trois membres honoraires :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| MM. Lavanchy, pharmacien, | membre | effectif | dès | 1890 |
| Kehrmann, professeur, | » | » | » | 1915 |
| Jomini, » | » | » | » | 1912 |
| Perriraz, » | » | » | » | 1902 |
| Gaillard, » | » | » | » | 1916 |
| Courvoisier | » | » | » | 1911 |
| Couderc, viticulteur, | » | honoraire | » | 1908 |
| Pictet, physicien, | » | » | » | 1878 |
| de Tribolet, professeur. | » | » | » | 1906. |

Pour compenser ces pertes, nous avons eu le plaisir de recevoir un membre honoraire et onze nouveaux membres.

Malgré ce nombre relativement important d'admissions (5 en 1928), nous constatons une diminution de sept membres sur l'effectif précédent. Un sérieux effort doit être fait de la part de tous ; le Comité étudiera avec plaisir toutes les suggestions qui pourraient lui être présentées et ayant trait à un recrutement plus intense des membres.

La Société a tenu 12 séances ordinaires, celles du 23 janvier et du 23 octobre ayant été supprimées faute de communications scientifiques, et 2 assemblées générales. Celle du mois de juin à Payerne, malgré le petit nombre de participants, a été des plus réussies et a laissé à tous le plus vivant souvenir

Les 34 communications scientifiques présentées se répartissent comme suit .

Mathématiques 2, Physique 5, Chimie 1, Géophysique et Météorologie 1, Géologie 3, Botanique 6, Bactériologie 1, Science agricole 6, Zoologie 6, Médecine 1, Minéralogie 1, Divers 1.

En outre nous avons eu trois conférences :

de M. Juvet, « La mesure du temps et la rotation de la terre », de M. Goldstein, « Le développement et les tendances actuelles de la chimie des médicaments », de M^lle^ Porchet, « Le bactériophage ».

(*Voir suite des procès-verbaux page 152.*)

*PROCÈS-VERBAUX (suite de page 150.)*

Votre Comité s'est réuni neuf fois ; la mise au point de la comptabilité et l'adoption d'un système pratique ont fait l'objet des discussions des premières séances. Dans l'assemblée générale de mars, les membres de la Société ont pu se rendre compte de l'heureux changement intervenu et de l'important travail de Mlle Meylan et de M. Baudin.

Nous tenons à dire à ces dévoués collaborateurs combien nous leur sommes reconnaissants pour tous leurs efforts.

Si la tenue de notre comptabilité est claire et nette, nous ne pouvons malheureusement en dire autant du classement de nos périodiques à la Bibliothèque cantonale ; nous constatons cependant qu'il y a un léger mieux, grâce à la parfaite obligeance de M. le bibliothécaire Dubois.

Nous avons pu nous rendre compte, dans nos entrevues avec MM. les dirigeants de la Bibliothèque cantonale, et après avoir pris connaissance de la correspondance échangée avec le Département de l'Instruction publique, de la difficulté de trouver une solution satisfaisante ; d'une part, un budget qui ne permet aucune augmentation du personnel de la Bibliothèque et d'autre part l'attribution d'un crédit spécial qui demeure très aléatoire. Pour l'instant donc il s'agit d'aller au plus pressé et grâce à une suggestion de Mlle Meylan, nous prévoyons le classement des périodiques les plus demandés et qui seraient désignés par les intéressés eux-mêmes.

La question du bulletin a également fait l'objet de nombreuses discussions au sein du Comité ; l'état de nos finances, le coût de l'impression, la longueur des travaux publiés ont nécessité, devant la diversité des questions soulevées, la nomination d'une commission spéciale composée de Mlle Meylan, MM. Maillefer, Baudin et Dufour, chargée d'étudier la revision de l'art. 30 de notre règlement et de le mettre en harmonie avec les conditions actuelles. Cette nouvelle rédaction, dont le texte vous a été soumis, sera commentée par M. Baudin, rapporteur. Ce travail n'est que le début d'une revision générale du règlement, travail qui sera entrepris dès que les circonstances le permettront et que la situation financière s'y prêtera.

Diverses questions intéressant la conciergerie, les frais d'éclairage de la salle Tissot, la location de la lampe à projection, ont été tranchées avec les départements intéressés au mieux des intérêts de la Société ; il en a été de même avec la Société académique vaudoise qui contribuera par un subside annuel de fr. 50.— aux frais de conciergerie de la salle de lecture.

Votre Société a été représentée par M. le Recteur Paschoud aux fêtes du centenaire de l'Ecole des Arts et Manufactures de Paris ; par M. le Docteur Rosselet au centenaire de la Société vaudoise de Médecine et par son Président à la séance annuelle de la Murithienne à Château-Neuf près Sion.

*(Voir suite des procès-verbaux page 166.)*

*PROCÈS-VERBAUX (suite de page 152).*

En date du 7 septembre 1929, nous avons signé avec la Municipalité de Lignerolles une convention en vertu de laquelle, pour assurer la conservation de quelques plantes d'*Asplenium septentrionale*, elle faisait don à la Société vaudoise des sciences naturelles d'un second bloc erratique, avec jouissance gratuite du terrain sur lequel il repose, en amont de la Ciblerie et au Nord-est du Domaine des Entes, rière Lignerolles, connu sous le nom de la Combe à Cailles.

Deux nouvelles donations nous sont parvenues depuis, celles de deux blocs erratiques situés dans les vignes de Yens, peu éloignées du village ; l'un est sis dans les vignes de Route, au-dessus du chemin de Yens en Muraz, et le second dans les vignes de Sus-Ville au-dessus du chemin tendant de Yens en Muraz.

Signalons que c'est à la généreuse entremise de M. Moreillon que nous devons ces dons ; nous tenons à le remercier pour cette nouvelle preuve d'attachement à notre Société et pour le dévouement qu'il apporte dans ses fonctions de Président de la Commission vaudoise pour la protection de la nature.

En janvier 1929, nous avons organisé, dans le cadre des conférences de la Société académique vaudoise, la conférence de M. Holweck, et, en février, en collaboration avec les Etudes de Lettres, celle du Professeur Brunschvicg. Pour l'hiver 1929-1930, nous nous sommes assuré la collaboration de M. le Docteur Calmette, Sous-directeur de l'Institut Pasteur à Paris. La conférence organisée par notre Société a été fixée au 26 mars et a pour titre : « La Vaccination préventive de la tuberculose par le bacille Calmette-Guérin ».

La Commission des fonds Forel et Agassiz n'a pas tenu de séance, les deux demandes qui nous sont parvenues ayant pu être réglées par voie de circulaires. Deux subventions ont été accordées à l'unanimité des membres : l'une intéressant le fonds Forel, pour l'achat d'un microscope de voyage, crédit alloué, fr. 330.— ; la seconde, subvention de fr. 600.— au Bulletin de la Société, à prélever sur le fonds Agassiz.

Le 23 septembre dernier, pour donner suite au désir de M. le Professeur Wilczek et vu la décision de l'assemblée générale de juin, nous avons signé le transfert au Département vaudois de l'Agriculture de la totalité du fonds Wilczek, soit fr. 8364.60, après déduction de fr. 250.— versés à la Société Helvétique des sciences naturelles comme redevance annuelle à la Commission des recherches scientifiques du Parc National.

Dès la création des fonds (en 1908) à ce jour, il a été distribué comme subventions diverses fr. 7640.— dont fr. 2900.— au Bulletin et une somme totale de fr. 2250.— pour l'achat de divers appareils : un filet à fermeture automatique avec accessoires ; une bouteille à eau, treuil et éprouvettes pour nanoplancton ; un objectif apochromatique ; un évaporimètre ; matériel sismologique et microscope de voyage.

Nous avons désiré publier ce relevé qui, tout en constituant un inventaire des biens de la Société, pourra rendre service à quelques membres qui ignorent peut-être les ressources dont ils peuvent disposer.

*(Voir suite des procès-verbaux page 168.)*

*PROCÈS-VERBAUX* (*suite de page 52*).

Nous ne voudrions pas terminer notre rapport d'activité sans dire à nos collègues du Comité nos sentiments de vive reconnaissance pour leur précieuse collaboration et exprimer à M^lle^ Meylan tout particulièrement, notre vive gratitude pour le dévouement qu'elle apporte dans ses fonctions, certes pas toujours faciles, d'éditeur du Bulletin ; nous sommes certain d'être l'interprète de tous en lui adressant de chaleureux remerciements.

M. *A. Perrier* présente le

## Rapport de la Commission de gestion pour 1929.

La Commission a tenu séance avec le Comité le 11 décembre 1929. M. Barbey, empêché, est excusé.

En ce qui touche le fonctionnement du secrétariat et de la bibliothèque, les membres de la Commission de gestion ne peuvent avoir que les impressions de tous les membres de la Société et, de leur expérience personnelle, il leur paraît que le système actuel fonctionne de manière aussi satisfaisante que possible. Il n'est que juste d'ajouter qu'une telle organisation tire sa valeur des personnes qui la mettent en œuvre, et la Commission est certaine d'exprimer le sentiment de tous en disant à M^lle^ Meylan non pas seulement leurs remerciements, mais la reconnaissance qu'ils éprouvent pour son habileté, son obligeance et son désintéressement jamais en défaut.

Cette organisation du secrétariat et de la bibliothèque étant stabilisée, nous l'espérons vivement, pour une durée prolongée, la Commission a porté son attention sur les quelques autres questions qu'on doit considérer comme vitales pour la Société : l'organisation des séances, le recrutement des membres, les publications, et celle aussi de la considération et de l'influence extérieures de notre groupement.

Durant cette année, on a pu constater avec plaisir les soins du Comité pour s'adapter aux conditions et besoins du moment, lesquels se modifient sensiblement. Il nous paraît des plus désirables de persévérer dans la voie qui consiste à rassembler dans la même séance des communications intéressant des groupements de spécialistes pas trop étrangers les uns aux autres, et d'autre part à offrir chaque année quelques conférences plus longues et d'ordre général qui, sans tomber dans la vulgarisation, puissent intéresser des cercles étendus.

La propagande faite par le Comité a eu un succès indiscutable puisque le nombre des admissions a dépassé notablement la moyenne ; ce succès est d'ailleurs aussi un effet de démarches personnelles de membres particulièrement actifs et dévoués. Les Comités futurs seront sans doute également convaincus que ce n'est que par une activité constante dans ces deux sens que nous arriverons à maintenir et à élever notre effectif ; cela est imposé par les circonstances : que l'on songe seulement que la prospérité des institutions de plaisir elles-mêmes est subordonnée à une propagande bien entendue et persévérante qui s'étend jusqu'au domicile de chacun.

(*voir suite des procès-verbaux page 172.*)

*PROCÈS-VERBAUX (suite de page 168).*

Nous pensons qu'il y a lieu d'amplifier encore notablement les rapports avec d'autres associations par des informations, des invitations mutuelles, etc. Bon nombre de nos membres ont certainement apprécié déjà les avantages personnels de ces informations dues au Comité et les apprécieront en conséquence encore mieux ; mais on ne doit pas perdre de vue que les bénéfices moraux et même matériels *pour la Société* ne manqueront pas de se faire sentir davantage par la suite. Toutefois c'est une question d'années, et il ne peut en être autrement pour toute évolution touchant l'atmosphère morale, intellectuelle ou sociale d'un pays.

Dans le même ordre d'idées, qu'il soit permis au rapporteur de souligner également ce qu'il estime être une amélioration certaine de nos procès-verbaux de presse. Il lui a semblé qu'ils étaient de nature, plus que par le passé, à apporter de la considération au groupement, plutôt qu'à faire de la réclame, parfois quelque peu ridicule, à tel de ses membres. Cela est dû, pour une part bien certainement, à l'influence directe du Comité ; et si elle continue à s'employer dans ce sens, nous ne pourrons tous qu'y gagner beaucoup.

La conduite de nos publications, Bulletin et Mémoires, a fait l'objet de l'attention constante des membres du Comité, attention couronnée de succès, mais non exempte de soucis. Car le problème du Bulletin est aussi vraiment un simple problème d'arithmétique financière qu'il convient de regarder en face. Sauf imprévus très exceptionnels, nous disposerons dans les années qui viennent d'une somme à peu près invariable, et d'autre part les frais d'impression ne sauraient plus sans doute se réduire sensiblement ; nous pouvons donc publier chaque année un nombre calculable de pages et pas plus. Si le nombre des travaux présentés va s'accroissant, et nous devons faire tous nos efforts dans ce sens, on sera sans doute obligé de demander avec plus d'insistance des condensations, voire des coupures, aux auteurs qui pourraient avoir tendance à diluer, ou, d'autre part, de prier les auteurs de rédactions coûteuses de trouver des subsides complémentaires en dehors de la Société. La Commission a fait encore d'autres suggestions à ce propos, par exemple qu'en cas de divergence de vues avec un auteur, le Comité prie une ou deux personnes qualifiées de donner leur avis. Le niveau et la richesse de nos publications ne peuvent qu'y gagner, par conséquent aussi leur diffusion et leur puissance d'échange, si l'on peut ainsi parler, et enfin, par répercussion, l'estime que méritera la Société.

Ce rapport a suffisamment montré combien le Comité et son président ont droit à nos remerciements pour leur gestion. Qu'ils veuillent bien en trouver ici la sincère expression.

Signé : A. Perrier.
P. Cruchet.
Aug. Barbey.

Ces deux rapports sont adoptés sans discussion.

(*Voir suite des procès-verbaux page 186*)

*PROCÈS-VERBAUX (suite de page 172.)*

On procède à l'élection du Comité et des Commissions pour 1930. M. P. Bovey et M^lle^ A. Steiner sont désignés comme scrutateurs.

Sont élus membres du Comité :

MM. *Louis Tschumi*, président ;
*Pierre Dufour*, vice-président ;
*Louis Baudin, Elie Gagnebin* et M^lle^ *Berthe Porchet.*

Sont désignés comme vérificateurs des comptes :

MM. *L. Déverin, H. Goldstein* et *C. Haenny.*

Sont élus membres de la Commission de gestion :

MM. *A. Barbey, P. Cruchet* et *G. Juvet.*

M. *M. Moreillon* présente le

## Rapport de la Commission vaudoise pour la protection de la nature (C. V. P. N.) en 1929.

Nous avons l'honneur de présenter le rapport suivant, résumant l'activité de notre commission en 1929 et ce qui a été fait dans ce domaine dans le canton, utilisant pour cela les renseignements donnés par les membres de la commission individuellement consultés par lettre et les démarches entreprises par le soussigné.

### I. Commission cantonale.

Le 23 février 1929, est décédé à Prangins, après une longue maladie, M. *Henri Dubuis*, ancien inspecteur forestier de l'arrondissement de Nyon. Membre de la commission dès 1907, comme délégué pour la région de La Côte ; passionné d'alpinisme et de sylviculture, il a publié différentes notes parues dans les journaux locaux et forestiers.

Peu de jours après, notre commission est de nouveau frappée par le décès de M. le professeur *Paul Jomini*, survenu à Lausanne le 8 mars 1929. M. Jomini, né à Payerne le 27 mai 1873, s'intéressait beaucoup aux sciences physiques et naturelles, et fit de nombreuses communications à la Société vaudoise des sciences naturelles. Il entre dans notre commission le 21 novembre 1906, alors qu'il était professeur au collège d'Yverdon. C'est lui qui fut chargé d'entreprendre les premières démarches avec la commune en vue de créer les « réserves d'Yverdon ».

Aux familles de nos deux disparus, nous adressons l'expression de notre vive sympathie.

Le 19 décembre 1928, M. le prof. *Paul-Louis Mercanton*, à Lausanne, donnait sa démission de membre de la commission, désirant laisser la place à un plus jeune que lui. Rappelons que M. Mercanton est entré le 7 janvier 1914 dans la commission, dont il fut le troisième président, jusqu'au 18 octobre 1916, où il eut comme successeur à ce poste, M. le prof. Charles Linder. Sa démission a été acceptée avec de vifs remerciements pour les services rendus.

*(Voir suite des procès-verbaux page 190.)*

*PROCÈS-VERBAUX* (*suite de page 186.*)

M. le prof. *Hans Gaschen,* à Cossonay, a été nommé membre, représentant pour la région sise entre le Jura et le Léman.

Notre commission compte à ce jour 23 membres, dont 6 professeurs universitaires, 6 professeurs secondaires, 3 médecins, 3 inspecteurs forestiers, 1 naturaliste, 1 photographe, 1 géomètre et 2 artistes-peintres.

Notre rapport de 1928 a été distribué aux différentes commissions suisses et cantonales, aux inspecteurs forestiers vaudois, ainsi qu'à plusieurs municipalités et particuliers du canton.

Dans notre commission il manque un juriste-naturaliste, indispensable pour examiner au point de vue juridique les propositions que la commission pourrait être appelée à présenter en vue de la protection de la nature dans le canton. Nous aurons le plaisir de faire une proposition à ce sujet.

Au cours de cet exercice, il a été dépensé fr. 28.20 pour tirages-à-part du rapport de 1928, abonnements aux *Heimatschütz* et *Feuilles pour la protection de la nature*, plus ports de lettres.

## II. Protection de la nature.

### A. *Flore.*

*Gui.* — M. l'inspecteur forestier J.-J. de Luze, à Chigny, qui possède un beau chêne portant des touffes de gui, nous a promis par lettre du 15 mars dernier de conserver cet arbre, vu la rareté du fait. C'est, à notre connaissance tout au moins, le seul chêne du canton de Vaud sur lequel cette plante existe actuellement.

*Pulsatille et buis.*— M. l'inspecteur forestier Monachon, à La Sarraz, nous remettra en 1930 la carte de la région La Sarraz-Romainmôtier sur laquelle il aura reporté les répartitions des pulsatilles et buis, travail qu'il n'a pu achever pour 1929, comme il l'avait espéré.

*Cyclamen.*— Le *Journal de Genève* du 27 juillet 1929, a publié la note suivante : « Fête du cyclamen à Thonon-les-Bains. — La jolie fleur mauve, si odorante, sera de nouveau fêtée le 4 août prochain à Thonon-les-Bains, où elle pousse en abondance dans les forêts voisines. Il y aura corso fleuri où les nombreux chars et groupes rivaliseront de grâce et d'originalité ».

Supposant que les cyclamens savoyards ne pourraient suffire à fleurir les nombreux chars, groupes et corsages figurant au corso, nous avons donné connaissance de cet avis à M. le président de la commission valaisanne (canton où le cyclamen n'est par protégé), ainsi qu'aux municipalités vaudoises de Roche et Baulmes. Cette dernière avait déjà pris les devants en rappelant dans la feuille locale que la cueillette en masse et l'arrachage des plantes de cyclamen d'Europe sont interdits, conformément à l'arrêté cantonal du 29 mars 1913.

*Primevère farineuse.* — M. Louis Blanchet, syndic aux Clées, a bien voulu renoncer à faire mettre en valeur une petite parcelle mouillante qu'il possède aux Clées. à 550 m. d'altitude, de façon à assurer la conservation de cette espèce qui devient de plus en plus rare au pied du Jura depuis que l'on procède au drainage des sols mouillants.

(*Voir suite des procès-verbaux page 194.*)

*PROCÈS-VREBAUX* (*suite de page 190.*)

*Lichens.* — En juin dernier, M. Ch. Meylan, à Ste-Croix, a découvert sur un vieux hêtre dans le vallon de la Dénériaz, une belle station de *Ricasolia amplissima* (Scop.), magnifique lichen qui n'avait pas encore été constaté dans la chaîne du Jura. Grâce à l'appui des autorités forestières de Sainte-Croix, ce hêtre est mis au bénéfice d'une réserve.

*Cartographie.* — La société suisse de botanique a invité tous ses membres à indiquer d'après les cartes topographiques les stations de plantes rares, en vue d'en connaître la dispersion actuelle. Ces renseignements ne seront pas donnés par certains botanistes qui craignent que ces stations soient promptement dévalisées, non par des profanes, mais bien par quelques-uns de leurs semblables trop pressés d'enrichir leurs herbiers,

B. *Faune.*

*Oiseaux.* — Si notre commission ne s'est pas spécialement occupée des oiseaux, c'est que leur protection est entre les mains de la « Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux », dont MM. Pierre Boven et André Chavannes, à Lausanne, sont les très actifs président et secrétaire.

M. le préfet Cornamusaz, à Payerne, a demandé à la société précitée sa collaboration, pour un concours qu'il va organiser pour la protection des oiseaux dans la vallée de la Broye.

C. *Blocs erratiques.*

*Rances.* — M. le prof. M. Lugeon, se rendra personnellement au Suchet, en 1930, pour faire choix du bloc aimablement offert à la Société vaudoise des sciences naturelles par la municipalité de cette commune. (Voir rapport de 1928).

*Lignerolle.* — Cette commune qui, le 1er mars 1919, avait déjà donné à la S. V. S. N. un bloc dit « Pierre Bleue », recouvert d'*Asplenium septentrionale*, en a donné un autre sur lequel se trouve la même espèce de fougère, à la même société. C'est le « Bloc de la combe à Cailler ». (7 septembre 1929).

*Yens.* — MM. Ch. André-Davoët et Alexis Chauvy, propriétaires du bloc erratique dit de " Au route „, puis M. Henri Chauvy-André et Mme Caroline Mettral, propriétaires du bloc de " Sus ville ", rière Yens, désirant conserver ces témoins de l'époque glaciaire, ont, en date du 4 décembre 1929, donné ces deux blocs à la S. V. S. N. avec jouissance gratuite du terrain sur lequel ils reposent.

Ces donations ont été faites grâce à l'amabilité de M. le juge de paix Henri de la Harpe, à Yens, lequel possède également l'une des plus belles collections d'armes à feu du canton de Vaud.

*Juriens.* — Nous sommes en pourparlers avec la municipalité de cette commune, laquelle se propose de faire cession à la Société vaudoise des sciences naturelles d'un bloc erratique, dit de „ Pierre de Chaux-Rauven ", à la limite sud-est du pâturage du Chalet-Devant.

A tous ces donateurs et amis des blocs erratiques, merci pour l'intérêt qu'ils portent à ces derniers témoins de l'époque glaciaire déposés là où ils sont il y a plus de quinze mille ans.

(*Voir suite des procès-verbaux page 202.*)

*PROCÈS-VERBAUX (suite de page 194.)*

## III. **Réserves.**

Si dans le canton il n'y a pas encore de « parc national », nous avons pourtant certaines parcelles où la flore ou la faune sont plus spécialement protégées. Ainsi pour la flore, les réserves de la Vraconnaz et d'Yverdon, dont s'occupe la Ligue suisse pour la protection de la nature. Pour la faune, il y a des réserves de chasse, disséminées un peu partout, pour lesquelles existe le « Règlement concernant les districts francs et les réserves sur terre et sur eau fermées à la chasse ».

M. le prof. Galli-Valério, qui s'intéresse à la région de Naye, nous a signalé l'intérêt qu'il y aurait à protéger d'une façon plus spéciale les flore et faune des vallons de Naye et des Cases. Ce dernier étant sur territoire fribourgeois, nous sommes en pourparlers avec M. le prof. de Girard, président de la commission fribourgeoise pour la protection de la nature, en vue d'examiner ce qui pourrait être fait dans cette région intercantonale.

Notre commission examinera prochainement la possibilité de conserver intacte une tourbière à sphaignes des Préalpes vaudoises.

Disons en passant que la tourbière de la « Tuilière », rière Jongny, va être assainie par des drainages, qui donneront à ces terrains une plus-value au point de vue agricole. C'est l'une des dernières tourbières à sphaignes de la région du Pélerin qui va disparaître. Aussi avons-nous demandé à M. D. Dutoit de bien vouloir en faire une étude spéciale pendant qu'il en est encore temps.

Il ne nous a pas été possible d'intervenir d'une façon efficace pour cette petite parcelle, nos ressources financières ne le permettant pas. L'un des propriétaires, M. Walter se propose de conserver sa parcelle aussi intacte que possible, malgré l'abaissement de la nappe d'eau de 1 m. 60, en vue d'y cultiver certaines plantes horticoles. Rappelons qu'en plus des oxycoccus et andromèdes, cette tourbière héberge des népentes carnivores, introduits par M. Cornu en 1922, et des osmondes royales, par M. Walter.

## IV. **Législation.**

Par ses arrêtés des 19 juillet 1912, 29 mars 1913, 1er avril et 11 août 1922, le Conseil d'Etat a pu faire protéger certaines plantes, mais pour une partie du territoire seulement. Ces restrictions nous paraissent suffisantes pour le moment, dans notre canton tout au moins. Cela n'empêche pas que sur nos principaux marchés, il est possible de vendre, grâce à la liberté du commerce, des plantes protégées dans le canton, mais provenant de cantons ou pays voisins. Tel est le cas pour le cyclamen.

Une entente intercantonale, tout au moins, devrait être recherchée, et c'est ce que notre commission examinera dans une de ses prochaines séances.

Mais pour cela, il nous faut un juriste doublé d'un naturaliste. C'est pourquoi nous allons vous proposer de désigner comme membre de notre commission vaudoise, M. Pierre Boven, Dr. en droit, à Lausanne, qui détient simultanément les fonctions de substitut de M. le procureur général et de président de la Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux.

*(Voir suite des procès-verbaux page 205.)*

*PROCÈS-VERBAUX (suite de page 202.)*

### V. Conclusions.

Il ressort de ce rapport que l'Etat, les communes et les particuliers sont toujours bien disposés en faveur de la protection de la nature dans notre pays, à laquelle on arrive plus facilement par persuasion que par des dispositions légales.

Rappelons ici que les administrations forestières de l'Etat et des communes sont de précieuses collaboratrices, lesquelles font tout ce qu'elles peuvent pour conserver nos forêts aussi belles que possible et les préserver contre les dommages qui pourraient leur être causés par les vents, les avalanches, les insectes et les champignons parasitaires. Les inspecteurs forestiers sont parfois occupés à remettre en ordre ce que la « nature » a mis en désordre.

Il appartient donc à ces administrations et à tous les membres de la Société vaudoise des sciences naturelles, de continuer, par un effort personnel, à aider votre commission à soutenir la cause qu'elle défend.

Nous avons l'honneur de demander à l'assemblée générale de la Société vaudoise des Sciences naturelles du 18 décembre 1929, de bien vouloir:

1° Prendre acte de notre rapport pour 1929.

2° Désigner M. Pierre Boven, à Lausanne, comme membre de la commission vaudoise pour la protection de la nature.

Montcherand, le 17 décembre 1929.

*Pour la commission vaudoise pour la protection de la nature*
Le président : M. Moreillon, insp. forestier.

L'assemblée prend acte de ce rapport et désigne à l'unanimité M. *P. Boven* comme membre de la Commission vaudoise P. N.

On passe à la discussion du projet de rédaction de l'art. 30 du règlement, présenté au nom du Comité par M. Baudin. M. Juvet propose d'y introduire les dispositions suivantes : 1) les travaux doivent être envoyés à l'éditeur en copie dactylographiée ; 2) les clichés restent propriété de la Société ; 3) il est interdit de mettre en librairie des tirés à part de publications de la Société. M. Déverin demande que la forme de cette rédaction soit améliorée. Après une longue discussion, au cours de laquelle MM. Baudin, Perrier, Maillefer, Barbey, Dufour, Déverin et Juvet et M^lle^ Meylan prennent la parole, l'assemblée se prononce contre les propositions de M. Juvet et vote l'adoption en principe de l'art. 30, tel qu'il est proposé, le Comité s'engageant à tenir compte dans la rédaction définitive des critiques qui lui ont été présentées.

L'heure étant avancée, la communication de **M. Oulianoff :** *Quelques impressions géologiques d'un voyage dans les Pyrénées* — est renvoyée à une prochaine séance.

## Extrait du Règlement.

**Art. 30.** — La Société publie les travaux de ses membres en deux séries : Mémoires et Bulletin.

Les travaux dont l'étendue dépasse 16 pages paraissent généralement dans les Mémoires. Le Bulletin réunit les notes et articles plus brefs, les procès-verbaux des séances, les actes administratifs de la Société.

Aucun travail ne sera imprimé sans avoir été présenté en séance.

Le Comité autorise l'impression sur préavis de l'éditeur.

La publication se fait aux conditions suivantes :

a) Dans les limites du budget, la Société prend à sa charge les *frais d'impression.*

b) Les frais de *surcharges* et d'*illustration* sont supportés par la Société jusqu'à concurrence de fr. 100.—. Au delà, l'auteur paie la moitié de l'excédent.

Les planches et clichés sont exécutés par des clicheurs choisis par le Comité. Ce dernier peut mettre à la charge des auteurs l'augmentation de dépense qui résulterait du choix d'autres fabricants. Les clichés appartiennent aux auteurs.

c) Les *thèses de doctorat* ne bénéficient que d'une subvention de 50 % de leur coût total, jusqu'à concurrence de fr. 500.—. Un dépôt préalable de fr. 200.— est exigé.

d) Les auteurs d'articles, de mémoires et de thèses, membres de la société depuis moins de deux ans, ou en congé, paieront un rappel de cotisation correspondant.

e) *Corrections.* Tous les frais de corrections qui ne sont pas le fait de l'imprimeur ou du graveur, ainsi que les frais de recomposition et d'adjonction, sont à la charge des auteurs.

f) *Tirages à part.* Sur leur demande, écrite en tête du manuscrit ou de l'épreuve, les auteurs peuvent obtenir des tirés à part de leurs travaux.

Les exemplaires de mémoires sont livrés à un prix proportionnel au coût du tirage total. Les tirés à part du Bulletin, au prix coûtant.

La Société accorde un subside de 50 % dont le montant ne peut excéder le prix de 50 exemplaires.

Tout tirage à part de 300 exemplaires et au delà, toute mise en librairie, exigent une autorisation du Comité qui fixera la redevance due à la Société par l'auteur ou par le libraire. Tout tirage à part portera la suscription « Extrait du Bulletin — des Mémoires —, Vol., N°, Année ». Tout autre remaniement est à la charge de l'auteur.

g) Le Comité est autorisé à réduire, dans certains cas exceptionnels, la part des frais incombant aux auteurs. Il est également autorisé à publier, à titre exceptionnel, des travaux de savants étrangers à la Société, à des conditions à fixer dans chaque cas particulier.